

SALLE GASTON SCAILLET	PRIX LOCATION	FRAIS FIXES		CAUTION
		Du 15 octobre au 30 mars	Du 01 avril au 14 octobre	
Habitants & sociétés de la Commune	150€ +50€ par jour suppl	100€ + 25€ par jour suppl	50€	250€
Etrangers à la commune	200€ +100€ par jour suppl	100€ + 25€ par jour suppl	50€	250€
Associations ou groupes non lucratifs ayant leur siège et/ou activités principales dans la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	125€
Les partis politiques (représenté au Conseil communal) de Court-Saint-Etienne	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Le C.P.A.S., l'A.L.E., la Chaloupe J Court et les écoles, pour leurs activités normales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Copropriété des immeubles de la commune (1 salle par an)	1 <sup>ère</sup> location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 <sup>ère</sup> location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 <sup>ère</sup> location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	Gratuit
Les membres du personnel de la commune et du C.P.A.S., pour eux-mêmes et les personnes vivant sous le même toit	1 <sup>ère</sup> location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 <sup>ère</sup> location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 <sup>ère</sup> location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	125€
Funérailles d'un habitant de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	125€

### **Paiements**

La caution est à payer sur le compte Belfius BE39 0910 1864 2419 au plus tard 1 mois avant la location.

Le paiement du prix de la location et des frais fixes sera versé en une fois sur le compte Belfius BE50 0910 1150 3118, au plus tard deux semaines avant la location.

### **Modalités de location**

Les locations sont régies par le [règlement communal relatif à l'occupation des salles communales](#) approuvé par le Conseil communal.